Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 35 (1897)

Heft: 52

Artikel: Mot de la charade du 11 décembre

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-196625

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

asse gormands que dai monsus; et po lo baire, alla-vai vo crotsi avoue leu? quand ne coudiont pas onco vo z'eimpronta de la mounia.

Adon, coumeint ne sè tsaillont pas dè bâirè à la cassa et que l'ont adé lo coraillon ein fû, cein ne lào va pas tant d'êtrè dinse avoué lo bosson vouaisu, assebin l'allugont totès lè bounès z'occajons que pâovont trovà po sè mettrè oquiè dè bon derrai lè tétets âobin po roucana on part dè verro.

Quand y'a n'a vôta et que lo Conseiller qu'a êtà nommà pâyè on part dè litro, n'ya pas fauta d'allà lè crià, et se y'a n'a misa à la pinta dè Coumouna, l'ài sont lè premi po s'aidi à rupà lè vins; se cauquon transvasè vouaiquie que l'arrevont, et ài veneindzès vont sè fourrà pè lè truets, soi-disant po bailli on coup dè man, mà lè petou po déguenautsi çauquiès verro

Et quand passont vài n'a câva ïo l'oùzont dévezà, hardi! l'eintrebâtsont la porta, font seimblliant dè tsertsi cauquon et diont dinse à cé que tire âo bosset:

— L'oncllio Samuïet n'est pas ice per hazâ?

— Na, te vâi, s'on l'âi repond.

— Ya dza n'a vuarba que lo tsertse et on m'avâi de que l'étâi tsi vo!

— Et bin na! vâo-tou on verro?

— Bin s'on vâo?

Adon, noûtron lulu s'amîne tot balameint et vo sédès coumeint cein va quand on est dèveron lo guelion: on de adé qu'on ne martse pas rein que su n'a piauta; après on verro, ein vint on sècond, pu on troisiémo; lo roucan sè met à dévezà avouè lé z'autro, pu quand l'ont ti on part de litro dein lo casaquin, on s'ein va et lo chenapan, que n'a perein sâi, assebin.

Lo vilho Gougan étâi dè cllia sorta, et coumeint l'ètâi à la tserdze dè la coumouna, n'avâi pas soveint dâi Napoléïons dein sa fatta, assebin tot cein que poivè roucanâ ïo que sâi, tant ein bâirè qu'ein medzi, lo fasâi.

Onna né, on vilho municipau payivè lo ressat a dâi z'ovrâi que l'avâi eingadzi po lè messons et coumeint l'avâi étâ conteint dè leu, volliàvè assebin lâo z'offri oquiè dè bon et l'avâi coumandâ dai bifetèques et dè bio savâi que l'ài avâi prâo dè vin po lè z'arrosâ.

Tandi que l'étiont à medzi clliao bifetèques, vouaiquie Gougan que passe dèvant la maison et coumeint l'hotô se trovave ao pllian pi et que le fenêtres n'étant pas clliouses, cllia boune odeu de tsai et de sauce se cheintai du que devant.

Adon Gougan s'arrêté on bocon, et se peinse : Mein ve eintra tsi lo municipau et sare bin lo diabllio se me baille pas n'a brequa de cein que medzont.

Quand l'eut ruminà n'a vuarbetta, l'eintrè tot lo drai à l'hotô sein roilli à la porta, coumeint cein sè fà pè la campagne.

L'étiont sa à tràbllia que medzivont adè coumeint dâi lâo après clliao bifetèques et l'aviont alluma lo craisu, ka on ne veyai dza perein

— Que dis-tou dè bon, Gougan? l'âi fe lo municipau.

— Ye dio que quand y'ein a por sa, y'ein a por houit.

— Pisque l'est dè la clliàirance dè noutron cràisu que te dis dinse, l'âi dese lo municipau, ein eintaneint on troisièmo bifetèque, t'as ma fài bin réson: quand y'ein a por sa, y'ein a bin por houit et onco bin mé, et du que te vint po profità dè la clliàire, ne fà pas atteinchon à no et va pi tè chètà su lo fohy, découtè lo tsat!

Le climat de St-Saphorin. — Nous extrayons les lignes suivantes d'un manuscrit datant de l'année 1850:

« On cultivait jadis l'olivier dans les endroits abrités des environs du bourg de St-Saphorin,

mar and a second to the second

comme le prouvent d'anciennes reconnaissances qui font mention du paiement de redevances de dixmes et censes en huile d'olive. Ces oliviers ont péri durant le rigoureux hiver de 1708, et on n'en a plus replanté dès lors. On en voyait cependant encore un dans un jardin du village de Rivaz, qui a péri dans l'hiver de 1829.

» On cultive près de tous ces villages, exposés à l'ardeur du soleil, réfléchi et concentré par des rochers escarpés, diverses plantes méridionales, telles que le grenadier, l'amandier, le romarin, etc., et une infinité de fleurs de toute espèce, œillets, lis, roses et autres qui se vendent sur les marchés de Lausanne, Vevey et autres villes riveraines du lac; mais aussi en quantité aux paroisses catholiques du « canton de Fribourg pour orner leurs autels et leurs églises aux fêtes solennelles, ce qui est d'un grand profit pour les habitants de ces villages. »

Juifs. — On lisait encore au commencement de ce siècle, dans le Code criminel du canton de Glaris, cette disposition barbare:

« S'il s'agit d'un voleur juif, on doit premièrement lui demander s'il veut adopter la foi chrétienne et recevoir le baptême. S'il dit que oui, un ecclésiastique le baptise par devant le Tribunal, après quoi il est jugé comme chrétien; s'il veut par contre rester juif, le jugement sera rendu comme suit: Il sera pendu par les pieds avec une corde ou une chaîne, comme voleur, à un gibet dressé expressément pour lui entre deux chiens enragés, et si élevé entre le ciel et la terre que l'herbe puisse croître sous lui et qu'il puisse commander aux chiens, aux oiseaux et à l'air, étant de cette manière étranger à la terre. Et Messieurs les juges ordonneront des gardes et des gens autour du gibet pour le garder jusqu'à ce que mort s'en suive, afin que cette vile créature ne fasse plus ni bien ni mal, et lorsque cela sera exécuté la loi sera satisfaite. »

La voiture de Napoléon Ier. — On sait qu'à la bataille de Waterloo la voiture de Napoléon tomba aux mains des Anglais, et comme à Londres on fait argent de tout, cette voiture y fut vendue 1000 guinées (25,000 fr.) Or l'acquéreur n'était autre qu'un spéculateur, qui fit une affaire excellente. Il gagna près de cent mille guinées, car la moitié au moins des habitants de Londres passa, moyennant un schelling (1 fr. 25), dans cette voiture, entrant par une portière, sortant par l'autre. Ceux qui voulaient s'y asseoir environ une minute payaient cinq schellings.

Le Mêlé.

Le Conseil communal d'une localité dont on voudra bien nous permettre de taire le nom, décida, il y a deux ou trois semaines, que ses membres prendraient un verre ensemble après la dernière séance de l'année, estimant qu'il était de bonne courtoisie de prendre ainsi congé des collègues qui n'avaient pas été réélus.

A l'ouverture de la séance où ce projet fut soumis à l'assemblée par le bureau, le premier objet mis en discussion consista dans la question de savoir quel serait le nombre des litres, et si l'on boirait du rouge ou du blanc.

Comme le conseil paraissait vouloir se diviser sur ce dernier point, un membre, d'humeur conciliante, fit la proposition ferme de boire du mêle, ce qui fut adopté à une forte majorité.

Après cela, on passa à des délibérations purement administratives, au cours desquelles le syndic s'endormit dans son vieux et large fauteuil.

Mais au moment où l'assemblée allait se pro-

noncer par un vote sur une affaire assez vivement débattue, le greffier poussa du coude son voisin et lui dit à demi-voix : « Qu'en ditesvous, syndic? »

Sans même ouvrir les yeux, ce dernier lui fit: «Eh bien, mon opinion est qu'il faut continuer avec du mêlé. »

Mot de la charade du 11 décembre: Demarche (dé-marche). Ont deviné: Messieurs Delessert, à Vufflens; Raboud, Romont; M^{me} Orange, Genève; Eugénie Kæser, Fribourg. — La prime est échue à cette dernière.

Logogriphe.

Quoique muet je parle et qui me voit m'entend; Je trompe quelquefois, mais je trompe gaîment.

Aux amants je sers d'interprète; Je suis une monnaie assez en cours chez eux. La prude en est avare, au lieu que la coquette En fait des charités à plus d'un malheureux; Ce fut peut-être à moi que Vénus dut la pomme: Mais, lecteur, en détail, si tu veux me saisir Ma première partie est une faible somme,

Et ma seconde un grand plaisir.

Potage à l'aurore. — Prenez des pommes de terre, des carottes, un oignon, une branche de céleri que vous épluchez et lavez soigneusement. Coupez-les en morceau et mettez-les dans une casserole avec eau et sel. Laissez cuire jusqu'à ce que ces légumes s'écrasent facilement; faites-en une purée que vous passez au tamis. Mettez cette purée dans la casserole avec un morceau de beurre. Laissez chauffer sans bouillir et versez dans la soupière sur des croûtons frits.

Boutades.

Au guichet du chemin de fer:

- Combien les premières?
- Un franc.
- Et les secondes ?
- Cinquante centimes.
- Alors une première pour moi et une seconde pour ma femme.

M. Prudhomme morigène son neveu qui, «né fatigué », s'entretient dans une douce paresse.

— Ah! de mon temps, nous étions autrement actifs que vous autres!... A ton âge, j'aurais sauté par dessus les maisons!

— Inutile maintenant, répond flegmatiquement le neveu, il y a des ascenseurs.

Une bonne coquille dans une revue financière:

« Messieurs les actionnaires pourront se préser er au *piège* de la Société pour toucher leurs div. Lendes. »

THÉATRE. — Dimanche 26 décembre, Le Juif errant, grand drame en 5 actes et 13 tableaux de Eugène Sue.

Samedi 1er janvier 1898, Monte-Cristo.
Dimanche 2 janvier, La Mendiante de St-

Lundi 3 janvier, Champignol malgré lui.

L. Monnet.

PAPETERIE L. MONNET, LAUSANNE Agendas pour 1898. — Fournitures de bureaux.

Au bon vieux temps des diligences, par L. Monnet, jolie brochure, avec couverture illustrée, fr. 1.50.

Causeries du Conteur Vaudois. Choix de morceaux amusants en patois et en français. La première série (2^{me} éd. illustrée) et la seconde sont encore en vente, à fr. **1.50** la série.

Chansonnier vaudois, par C. Dénéréaz, Fr. 1.80, Calendrier de la Révolution vaudoise, Fr. 1.50. Menus illustrés.

Au même magasin: Cartes de visite, de félicita tions et de faire-part. - Impressions de factures en-tête de lettres, cartes de commerce, etc.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.